Grille de prix de l'offre de fourniture de gaz naturel

« Offre de marché à prix Indexé »

Évolution mensuelle des prix, à la hausse ou à la baisse, selon le Prix Repère de Vente de Gaz

Grille de prix applicable du 01/11/2024 jusqu'au 30/11/2024							
Offre à Prix Indexé Marché		Consommation < 4 000 kWh/an		Consommation de 4 000 à 29 999 kWh/an		Consommation de 30 000 à 50 000 kWh/an	
GRD	Prix / Zone	Abonnement (€ TTC/ mois)	Prix du kWh (€ TTC/ kWh)	Abonnement (€ TTC/ mois)	Prix du kWh (€ TTC/ kWh)	Abonnement (€ TTC/ mois)	Prix du kWh (€ TTC/ kWh)
RGDS	Ancienne Concession	16,44	0,13998	28,81	0,10830	33,38	0,10776
	Nouvelle Concession	18,93	0,16696	38,26	0,11611	42,84	0,11482
GRDF	Nouvelle Concession	18,66	0,15632	32,56	0,12317	37,13	0,12019
	NTR0	17,81	0,12576	29,67	0,10626	34,25	0,10637
	NTR1	17,81	0,12653	29,67	0,10787	34,25	0,10798
	NTR2	17,81	0,12730	29,67	0,10948	34,25	0,10958
	NTR3	17,81	0,12806	29,67	0,11108	34,25	0,11119
	NTR4	17,81	0,12883	29,67	0,11270	34,25	0,11280
	NTR5	17,81	0,12959	29,67	0,11431	34,25	0,11441
	NTR6	17,81	0,13036	29,67	0,11592	34,25	0,11602
	NTR7	17,81	0,13112	29,67	0,11753	34,25	0,11762
	NTR8	17,81	0,13189	29,67	0,11914	34,25	0,11924
	NTR9	17,81	0,13266	29,67	0,12074	34,25	0,12085
	NTR10	17,81	0,13343	29,67	0,12235	34,25	0,12246

Découvrez notre **Option Biogaz 100% Alsacien**
Engagez-vous pour une énergie renouvelable et locale.

Pour en savoir plus, consultez la fiche Biogaz 100% Alsacien

Pour connaître le prix applicable sur votre commune, rendez-vous sur *https://particuliers.es.fr* ou contactez votre conseiller ÉS.
Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille ci-dessus, comprennent :

- la Contribution Tarif Acheminement (CTA)
- la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel (TICGN), à raison de 0,01637 €HT/kWh
- la TVA, au taux de 5,5% sur l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% sur le prix unitaire, et la TICGN.

Pour tout savoir sur ces taxes, rendez-vous sur *faq.es.fr*
Le chèque énergie, pour le client dont les ressources du foyer sont inférieures à un montant défini par décret, peut servir au paiement de ses factures de gaz naturel (chequeenergie.gouv.fr).

Les prix, les délais d'intervention et la définition des prestations techniques fournies par le gestionnaire de réseau de distribution sont détaillées dans le catalogue de prestations accessible en ligne :

- pour RGDS : *https://r-gds.fr/referentiel-documentaire*
- pour GRDF : *http://www.grdf.fr/particuliers/entreprise-grdf/catalogue-prestations*

Le prix de ces prestations s'ajoute aux prix ci-dessus.

Fiche descriptive de l'offre de fourniture de gaz naturel Offre gaz réservée aux particuliers

« Offre de marché à prix Indexé »

Évolution mensuelle des prix, à la hausse ou à la baisse, selon le Prix Repère de Vente de Gaz

Cette offre est valable pour les clients résidentiels ayant un point de consommation situé dans une commune dont la distribution de gaz naturel est assurée par le gestionnaire de réseau GRDF et RGDS.
Le client dispose d'un délai d'un mois pour accepter cette offre.

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.
Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Informations

Caractéristiques de l'offre et services inclus *article « Prestations comprises dans le contrat sans donner lieu à une facturation complémentaire » des CGV*	**L'offre de marché à prix indexé** comprend la fourniture du gaz naturel, l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution et la location de compteur(s). **Services inclus** : **Espace client :** ce service permet au client de consulter ses données contractuelles, visualiser ses factures, payer en ligne, changer de RIB et souscrire à des services payants. **Conseil bon tarif** : le conseiller clientèle réalise cette prestation lors de la souscription par téléphone. Le *Conseil bon tarif* permet de déterminer la meilleure option tarifaire ainsi que les mensualités de paiement, dans le cas où le client a opté pour la mensualisation. **Bilan annuel** : le client reçoit une fois par an un récapitulatif de ses consommations et des montants facturés. **Relevé Confiance** : ce service permet au client de recevoir une facture établie sur la base de l'index qu'il relève lui-même sur son compteur. Ce service n'est pas compatible avec la mensualisation. **Services optionnels** : **Facture électronique** : plus de facture papier, les factures sont disponibles dans l'*Espace client*. **Date de règlement personnalisé** : le client ayant opté pour le prélèvement, a également la possibilité de choisir sa date de prélèvement
Prix *article « Tarifs et prix » des CGV*	Les prix sont présentés dans la fiche « grille de prix » ci-avant. Dans le cas où le client a souscrit un contrat de fourniture de dernier recours, le prix du kWh et le prix de l'abonnement sont majorés de 10 % pendant toute la durée du contrat.
Durée du contrat et date d'effet *articles « Conclusion et prise d'effet du Contrat » et « Durée et cession du Contrat » des CGV*	**Durée du contrat :** Le contrat est conclu pour une durée initiale de 1 an et est reconduit par tacite reconduction par période d'un an. **Date de prise d'effet :** Dans le cas d'un changement de fournisseur : Le contrat prend effet dans un délai de 10 jours commençant à courir le jour suivant l'expiration du délai de rétractation ou, en cas de demande expresse de fourniture, le jour suivant la réception par ÉS du contrat complété, daté et signé par le client. Dans le cas d'une mise en service : • Si une intervention du gestionnaire de réseau est nécessaire, le contrat prend effet le jour de cette intervention. Cette dernière est réalisée dans un délai de 5 jours ouvrés commençant à courir le jour suivant l'expiration du délai de rétractation** ou, en cas de demande expresse de fourniture, le jour suivant la réception par ÉS du contrat complété, daté et signé par le client.

Durée du contrat et date d'effet *(suite)* *articles « Conclusion et prise d'effet du Contrat » et « Durée et cession du Contrat » des CGV*	• Si aucune intervention n'est nécessaire, le contrat prend effet le jour suivant l'expiration du délai de rétractation ou, en cas de demande expresse de fourniture, le jour suivant la réception par ÉS du contrat complété, daté et signé par le client. **Si le contrat est souscrit à distance, hors établissement ou par démarchage, le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétraction.
Facturation et modalités de paiement *articles « Modalités de facturation » ; « Modalité de paiement des factures » et « Dépôt de garantie » des CGV*	**Modalités d'établissement de la facture :** Le client est facturé sur la base de consommation réelle tous les 6 mois et sur index estimé entre 2 relèves. Si le client souhaite que ses factures intermédiaires soient établies sur la base de ses consommations réelles, il peut transmettre à ÉS les index qu'il relève lui-même (auto-relève). **Périodicité de facturation :** Le client reçoit une facture tous les deux mois sauf dans le cas où le client a opté pour la mensualisation. *Cas de la mensualisation (associée au prélèvement automatique)* : un échéancier prévoit 10 mensualités identiques (prélevés à date fixe choisie par le client) et une régularisation le 11ième mois établie en fonction des consommations réelles. **Support de facturation :** Le client reçoit une facture papier par voie postale ou une facture électronique par email et disponible dans son espace client. **Délai de paiement :** Les factures doivent être payées dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture. **Modes de paiement :** Prélèvement automatique, chèque, TIP (Titre Interbancaire de Paiement), virement, paiement en ligne sur le site internet *www.es.fr* ou espèces aux bornes de paiement. **Incidents de paiement :** En l'absence de paiement intégral du montant de la facture par le client dans les délais, ÉS peut facturer au client des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible, calculées sur le nombre de jours de retard. En cas de rejet de prélèvement automatique, ÉS facturera des frais tel qu'indiqués dans le catalogue des services d'ÉS.
Conditions de révision des prix *article « Tarifs et prix » des CGV*	**Évolution du prix hors taxes (HTT) :** Les prix sont constitués d'un Abonnement et d'un Prix du kWh. Le prix du kWh et le prix de l'abonnement évoluent tous les mois en fonction du Prix Repère de Vente de Gaz défini par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) publiés sur le site www.es.fr. Avec cette offre, **le prix appliqué va évoluer tous les mois, à la baisse ou à la hausse**. Pour connaître les variations de prix d'un mois à l'autre, il est recommandé au client de suivre attentivement l'évolution du Prix Repère de Vente de gaz. Au cas où ces indices cesseraient d'être publiés, ils lui seront substitués un ou plusieurs indices de nature équivalente. Le prix de l'abonnement et celui du kWh peuvent également évoluer à la hausse ou à la baisse : 1 mois avant la date d'application de ce nouveau prix, ÉS en informera le client par voie postale ou par voie électronique. Aux prix hors toutes taxes (HTT), sont ajoutés la TVA, la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) ainsi que tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés. **Évolution des taxes et contributions :** Toute modification et/ou évolution des taxes, impôts, charges, redevances ou contributions de toute nature s'applique de plein droit au contrat en cours d'exécution.

Conditions de résiliation à l'initiative du client *article « Résiliation par le Client » des CGV*	Le client peut résilier le contrat **par tous moyens à tout moment.** Prise d'effet de la résiliation : • Si le client change de fournisseur, le contrat est résilié à la date d'effet du contrat de fourniture avec le nouveau fournisseur d'énergie. • Dans les autres cas, le contrat prend fin au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation à ÉS. Dans tous les cas, ÉS ne facture au client aucun autre frais de résiliation que ceux prévus au catalogue de prestation du Gestionnaire de Réseau de Distribution.
Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur *article « Résiliation par ÉS » des CGV*	ÉS peut résilier par lettre recommandée avec accusé de réception le contrat dans les cas suivants : • dans l'hypothèse d'une résiliation des Conditions de Distribution ; • en l'absence de respect de ses engagements par le client et suite à une mise en demeure restée sans réponse (sous réserve des dispositions de l'article L.115.3 du code de l'action sociale) ; • en cas de survenance d'un cas de force majeure ou assimilé ; • en cas de suppression par ÉS de l'offre moyennant un préavis de 3 mois ; • à la date d'échéance du contrat moyennant un préavis de 2 mois.
Service clients règlements amiables et contentieux de litiges *article « Service clients – Règlements amiables et contentieux des litiges » des CGV*	Le client peut contacter ÉS de la manière suivante : • par **courrier** envoyé à l'adresse postale : ÉS Énergies Strasbourg Direction ventes aux particuliers 67932 Strasbourg Cedex 9 • par **téléphone** au 03 88 20 60 60 (prix d'un appel local) : un conseiller clientèle se tient à disposition du Client du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; • par **mail :** depuis le site Internet *www.es.fr* rubrique « Contact » • à ses **points d'accueil** : Strasbourg (1, rue des Bonnes Gens) Haguenau (46, boulevard de la Libération) Molsheim (1, rue Ernest Friederich) Les horaires d'ouvertures sont disponibles sur le site Internet *www.es.fr* rubrique « Contact ». ÉS s'engage à prendre en compte chaque demande / réclamation et à y répondre dans un délai de 8 jours ouvrés maximum. Si le client n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Service Client, il peut saisir le Médiateur EDF par le formulaire internet disponible sur le site *mediateur.edf.fr* ou par courrier aux coordonnées suivantes : Médiateur d'EDF - TSA 50026, 75804 Paris Cedex 08. Si, dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation par ÉS, aucune solution n'a été trouvée, le client dispose d'un délai de 2 mois pour saisir le Médiateur National de l'Énergie à l'adresse « Médiateur National de l'Énergie, Libre Réponse n° 59252, 75443 PARIS Cedex 09 » ou via le formulaire de saisine en ligne disponible sur le site du Médiateur National de l'Énergie *www.energie-mediateur.fr.*

« L'énergie est notre avenir, économisons-la.»